

Séance du 5 février 2026

Nombre de membres :

En exercice : 19

Date de convocation : 28 janvier 2026

Présents : 13

Votants : 15 (2 pouvoirs)

L'an deux mil vingt-six, le cinq février à vingt-heure trente, le conseil municipal de la commune d'AYDAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck SERRE, Maire.

Présents : Franck SERRE, Nadine DESFRANÇOIS, Jean-François SAUTAREL, Michèle DEJOUX, Christine PACAUD, Dominique GUITTARD, Laure LEFÈVRE, Catherine LOILLIER, Pascal MILLOT, Jean-Louis MALOCHET, René SAVIGNAT, Philippe COMBE, Catherine SOUSTROT

Absents excusés : Maxime BANY (pouvoir à N DESFRANÇOIS), Jean-Marie MILIN (pouvoir à F SERRE)

Absents : Delphine DELPEUCH-FAUGÈRE, Claude DESSON, José DE FIGUEIREDO, Sandrine DEPLAGNE

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Michèle DEJOUX est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité (15 votants, Claude DESSON étant arrivé après le vote).

I. Finances	2
Objet : Lot 12, marché de réhabilitation des logements à Fohet : avenant 4	2
Objet : Remboursement perte exploitation Espace loisirs	4
Objet : Remboursement réparation vitrage au Foyer rural	4
Objet : Convention TE63 suite au vandalisme à Sauteyras	5
Objet : Subvention pour l'aménagement de la salle Pierre Vazeilles (rez-de-jardin)	5
Objet : Subvention pour l'aménagement du parking BD9 et ses abords	5
Objet : Subvention pour l'aménagement du boulevard du lac	6
Objet : Attribution du marché de restauration scolaire en liaison froide pour le groupe scolaire de la commune d'AYDAT 2026/2030	6
II. Biens et patrimoine	6
Objet : Modification des limites de l'agglomération à Aydat	6
Objet : Modification des limites de l'agglomération à Verneuge	7
Objet : Acquisition parcelle YK 59 à Ponteix-Montredon	8
Objet : Cession de la parcelle ZX450 à La Verneugeoise	9
Objet : Rétrocession à la commune de la voirie à La Cassière	10
Objet : Renforcement HTA, parcelles AY252 et AY303 et Chemin du Chazaleix à Ponteix	10
Objet : Achat cavurnes	11
III. Personnel	11
Objet : Tableau des effectifs	11
IV. Informations diverses	12

I. Finances

Objet : Lot 12, marché de réhabilitation des logements à Fohet : avenant 4

Monsieur le Maire rappelle les délibérations prises dans le cadre du marché de réhabilitation/construction de logements communaux à Fohet :

- n°2023-54, votée le 06 juillet 2023 (attributions)
- n°2024-01, votée le 8 février 2024 (Lot 1 plus-value, Lot 3 moins-value)
- n°2024-52, votée le 17 octobre 2024 (Lot 11 remplacement du titulaire du marché)
- n°2024-57, votée le 5 décembre 2024 (Lot 4 plus-value)
- n°2025-04 votée le 6 février 2025 (Lot 13 changement présidence/adresse et moins-value)
- n°2025-05 votée le 6 février 2025 (Lot 11 erreur matérielle)
- n°2025-06 votée le 6 février 2025 (Lot 12 plus-value)
- n°2025-07 votée le 6 février 2025 (Lot 1 moins-value)
- n°2025-22 votée le 9 avril 2025 (Lot 5, 6, 9 et 10 : ajout PSE)
- n°2025-35 votée le 17 juin 2025 (Lot 5 moins-value)
- n°2025-36 votée le 17 juin 2025 (Lot 8 moins-value)
- n°2025-37 votée le 17 juin 2025 (Lot 10 plus-value)
- n°2025-38 votée le 17 juin 2025 (Lot 11 plus-value)
- n°2025-39 votée le 17 juin 2025 (Lot 12 plus-value)
- n°2025-40 votée le 17 juin 2025 (Lot 2 plus-value)
- n°2025-50 votée le 26 août 2025 (Lot 5 moins-value)
- n°2025-70 votée le 27 octobre 2025 (Lot 2 plus-value)
- n°2025-71 votée le 27 octobre 2025 (Lot 6 moins-value)
- n°2025-72 votée le 27 octobre 2025 (Lot 8 plus-value)
- n°2025-73 votée le 27 octobre 2025 (Lot 9 moins-value)
- n°2025-74 votée le 27 octobre 2025 (Lot 10 plus-value)
- n°2025-75 votée le 27 octobre 2025 (Lot 12 moins-value)

Concernant le **lot 12**, plomberie sanitaire chauffage ventilation, une plus-value pour un montant de 770,00 €HT est proposé en avenant 4 :

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 52 590.00 €
- Montant TTC : 57 849.00 €

■ Avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 11 196.00 €
- Montant TTC : 13 435.20 €

■ Avenant 2 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1 770.00 €
- Montant TTC : 2 124.00 €

■ Avenant 3 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : - 720.00 €
- Montant TTC : - 864.00 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 770.00 €
- Montant TTC : 924.00 €

- % d'écart introduit par l'avenant : 1.46 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 65 606.00 €
- Montant TTC : 78 727.20 €

Le plan de financement se trouve ainsi modifié de la manière suivante :

Lots		Entreprises	Montants en € HT
Lot 1	Désamiantage	SARL Sadourny	34 140,00 €
			37 040,00 €
			36 240,00 €
Lot 2	Terrassement	SAS Sanchez TP	19 300,00 €
			19 819,95 €
			25 315,95
Lot 3	Démolition	SAS Sanchez TP	16 403,20 €
			16 033,20 €
Lot 4	Gros Œuvre	SORAMA	76 993,71 €
			95 034,01 €
Lot 5	Couverture Zinguerie	Timber Lempdes	74 415,80 €
			94 412,80 € (PSE)
			88 457,20 €
			67 329,20 €
Lot 6	Façade	SORAMA	18 976,00 €
			39 372,00 € (PSE)
			37 107,60 €
Lot 7	Serrurerie	GS 2 A	13 103,60 €
Lot 8	Menuiserie extérieure bois	TGM Bois	49 078,00 €
			47 846,00 €
			49 372,00 €
Lot 9	Menuiserie intérieure	TGM Bois	22 615,00 €
			40 450,00 € (PSE)
			20 884,00 €
Lot 10	Plâtrerie - Peinture	SAS Mazet	63 193,40 €
			68 279,80 € (PSE)
			76 582,43 €
			81 185,53 €
Lot 11	Carrelage-Faïence-Sols souples	SAS Frédéric Dumas	21 644,24 €
		SAS Mazet	22 286,26 €
			22 886,26
			25 355,36 €

Lot 12	Plomberie-Sanitaire- Chauffage-Ventilation	SARL Pougheon	52 590,00 €
			63 786,00 €
			65 556,00 €
			64 836,00 €
			65 606,00
Lot 13	Electricité-Courant fort- Courant faible	IB Electrique	38 605,86 €
			35 857,02 €
		TOTAL	568 423,47 €

	Montant marché initial	Nouveau montant
Lot 12	52 590,00 € HT	65 606,00 € HT

Le marché initial, hors tout avenant, se chiffrait à 501 700,83 € HT.

Le marché initial, hors tout avenant, PSE comprise, se chiffrait à 565 015,23 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec les votes suivants :

ABSTENTIONS: 0	POUR: 15	CONTRE: 0
----------------	----------	-----------

- d'approuver l'avenant décrit ci-dessus ;

- d'autoriser monsieur le maire à réaliser toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : Remboursement perte exploitation Espace Loisirs

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que des dégradations ont été occasionnées sur le sauna le 31 décembre 2025, impliquant une fermeture de cet équipement sur 3 jours.

La personne identifiée a reconnu les faits et a émis un don à la commune pour compenser les frais liés à cette dégradation et à la perte d'exploitation, pour un montant de **776 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec les votes suivants :

ABSTENTIONS: 0	POUR: 15	CONTRE: 0
----------------	----------	-----------

- d'accepter le don émis par le tiers.

Objet : Remboursement réparation vitrage au Foyer rural

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une vitre a été cassée au Foyer rural.

La personne identifiée a reconnu les faits et un chèque a été émis à la commune par son assurance (SARL Assurances Veyssieres) pour compenser les frais liés à la réparation, pour un montant de **383 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec les votes suivants :

ABSTENTIONS : 0	POUR : 15	CONTRE : 0
-----------------	-----------	------------

- d'accepter le remboursement émis par le tiers.

Objet : Convention TE63 à la suite du vandalisme à Sauteyras

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'un vol de câbles électriques a eu lieu chemin de Tessignou et impasse de la Besse à Sauteyras. Ces câbles alimentaient une partie de l'éclairage public qu'il convient de remettre en état de fonctionnement.

Cette opération pilotée par le TE63 se chiffre à **1 800 € HT dont 900 € HT** seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec les votes suivants :

ABSTENTIONS : 0	POUR : 15	CONTRE : 0
-----------------	-----------	------------

- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention et tout document nécessaire avec le TE63-SIEG pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus,
- de prévoir les sommes nécessaires au budget pour cette opération.

Objet : Subvention pour l'aménagement de la salle Pierre Vazeilles (rez-de-jardin)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante l'incendie qui a eu lieu en novembre 2023 au sous-sol de la salle Pierre Vazeilles, rendant ce lieu impropre à son utilisation. Un maître d'œuvre a été retenu pour travailler sur la remise en état de ce niveau.

Une subvention pour aider à la réalisation des travaux est possible auprès de la Région, à hauteur de **170 000 €** dans le cadre du contrat ambition ville.

Le montant estimé des travaux en phase APD (Avant-Projet Définitif) sera établi dans les prochaines semaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec les votes suivants :

ABSTENTIONS : 0	POUR : 15	CONTRE : 0
-----------------	-----------	------------

- d'autoriser monsieur le maire à solliciter la subvention telle que mentionné ci-dessus ;
- d'autoriser monsieur le maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

Objet : Subvention pour l'aménagement du parking BD9 et ses abords

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération n° 2025-90 votée le 4 décembre dernier concernant la subvention sollicitée auprès de la région dans le cadre du dispositif Contrat Région Ville.

Après examen auprès de la Région, il apparaît que le projet est éligible à une aide plus avantageuse dans le cadre de la politique touristique du Territoire de Pleine Nature, puisqu'elle permet de financer 1 000 000 € de travaux à hauteur de **30%**, soit **une aide de 300 000 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec les votes suivants :

ABSTENTIONS: 0	POUR: 14	CONTRE: 1
----------------	----------	-----------

- d'autoriser monsieur le maire solliciter la subvention mentionnée ci-dessus auprès de la direction du tourisme de la Région ;

- d'autoriser monsieur le maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

Objet : Subvention pour l'aménagement du boulevard du lac

Ajourné car des éléments sont manquant pour présenter le sujet.

Objet : Attribution du marché de restauration scolaire en liaison froide pour le groupe scolaire de la commune d'AYDAT 2026/2030

Monsieur le Maire expose qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée pour un accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable trois fois avec un minimum de 70 000 € HT et maximum de 210 000€ HT/an.

L'analyse des offres a été réalisée en s'assurant du respect de la réglementation, notamment celle de la loi Egalim.

Elle fait apparaître que l'offre de l'entreprise API Restauration est économiquement plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec les votes suivants :

ABSTENTIONS: 0	POUR: 15	CONTRE: 0
----------------	----------	-----------

- d'attribuer le marché décrit ci-dessus à l'entreprise API Restauration,

- d'autoriser monsieur le maire à signer le marché et à procéder à toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

II. Biens et patrimoine

Objet : Modification des limites de l'agglomération à Aydat

Monsieur le Maire rappelle les travaux qui ont été réalisés pour sécuriser le cheminement piétons le long du cimetière en 2025.

Il convient, pour garantir cette sécurité, de modifier les limites de l'agglomération à Aydat, sur la route départementale n°90, en modifiant les repères kilométriques et géographiques de la manière suivante :

Désignation de la zone	Voie	Points de repérage kilométriques et géographiques
------------------------	------	---

Au niveau du cimetière d'Aydat

RD 90

Entrée d'agglomération au PR 0+777



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec les votes suivants :

ABSTENTIONS : 0

POUR : 15

CONTRE : 0

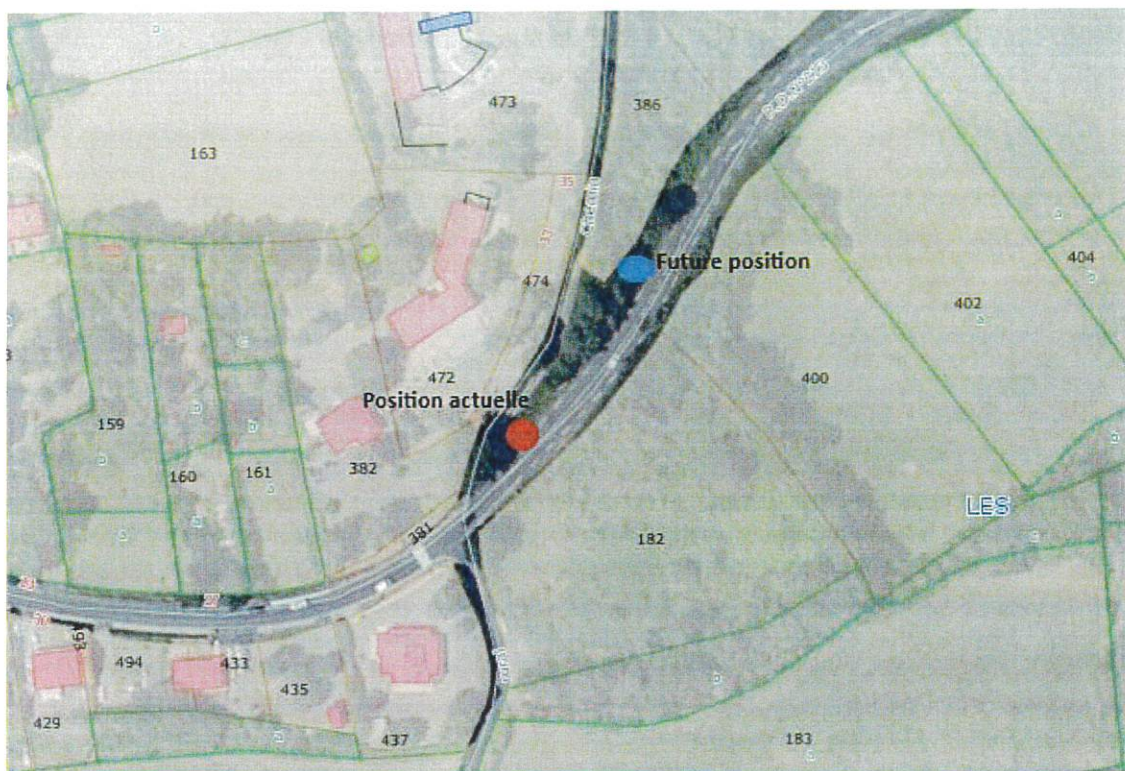
- d'approuver la modification des limites d'agglomération pour le village d'Aydat telle que mentionnée ci-dessus.

Objet : Modification des limites de l'agglomération à Verneuge

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le panneau d'entrée d'agglomération à Verneuge altère la visibilité des riverains au niveau de la parcelle **ZX182**, en haut de la **rue Beau site**.

Il convient, pour garantir la sécurité, de modifier les limites de l'agglomération à Verneuge, sur la route départementale n°213, en modifiant les repères kilométriques et géographiques de la manière suivante :

Désignation de la zone	Voie	Points de repérage kilométriques et géographiques
Au niveau de la parcelle ZX182, en haut de la rue Beau site	RD 213	Entrée d'agglomération au PR 17-704



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec les votes suivants :

ABSTENTIONS: 0	POUR: 15	CONTRE: 0
----------------	----------	-----------

- d'approuver la modification des limites d'agglomération pour le village de Verneuge telle que mentionnée ci-dessus.

Objet : Acquisition parcelle YK 59 à Ponteix-Montredon

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que les légataires universels de Monsieur Pattaro Iséo, ont proposé à la commune l'acquisition de la parcelle **YK59**.

Un accord a été obtenu pour la transaction de ladite parcelle d'une surface de **5 960m²**, au prix de **300 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec les votes suivants :

ABSTENTIONS: 0	POUR: 15	CONTRE: 0
----------------	----------	-----------

- d'approuver l'acquisition de la parcelle 26 YK 59 appartenant à monsieur PATTARO Iséo au prix 300 €,
- d'approuver la prise en charge par la commune des frais de notaires et de publicité,
- d'approuver les éléments liés aux servitudes le cas échéant,
- d'autoriser monsieur le maire à signer tout document et à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Objet : Cession de la parcelle ZX450 à La Verneugeoise

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération n°2001-15 du 24/03/2001 concernant l'acquisition par la commune des parcelles **ZX62** (278 m²) et **ZX74** (30 m²) provenant de monsieur Fistolet. L'acte notarié a été établi le 17 octobre 2001 pour un montant de 3 323,99 €.

Une servitude de passage au profit de la parcelle **ZX58**, propriété à l'époque de monsieur Chanourdie, a ensuite été votée par délibération n°2001-155 le 28/03/2002. L'acte notarié a été établi le 19 juillet 2002. Une division de la parcelle **ZX62** a permis d'identifier la parcelle objet de la servitude de passage sous le numéro **ZX449** pour 66 m².

La parcelle restante a été renommée ZX450 pour une contenance de 212 m².



Le 28 novembre 2002, une délibération communale a été votée pour donner la jouissance de la parcelle ZX62 et 74 à l'association La Verneugeoise, sous condition de laisser la servitude de passage au profit de la parcelle **ZX58**, pour un montant **de 2 672,73 €**. Cette somme a été encaissée sous forme de don le 20 juin 2003.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la jouissance alors évoquée était en fait une volonté de cession mais n'a pas été établie de la bonne manière.

Afin de régulariser la situation, il est proposé à l'assemblée délibérante de reprendre les éléments de la façon suivante :

- Le chèque ayant été encaissé pour la jouissance de la parcelle ZX450, il convient de saisir le notaire pour valider la cession de cette dernière en bonne et due forme. La cession d'une parcelle publique nécessitant une estimation préalable des domaines, ces derniers seront saisis. Si l'estimation est supérieure ou inférieure à 15%, il sera proposé de revoir la situation au conseil municipal.
- La parcelle ZX449 reste propriété de la commune, celle-ci permettant l'accès à la parcelle ZX58, l'acte de servitude de passage ayant déjà été établi.
- La jouissance de la parcelle ZX74 n'ayant pas lieu d'être maintenue au profit de l'association, il convient d'y mettre fin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec les votes suivants :

ABSTENTIONS : 1	POUR : 14	CONTRE : 0
-----------------	-----------	------------

- d'approuver la régularisation auprès du notaire de la cession de la parcelle ZX450 au profit de La Verneugeoise (le règlement ayant déjà été encaissé, aucune somme ne sera versée),

- d'approuver la prise en charge par La Verneugeoise des frais de notaire, de publicité et de servitude le cas échéant pour la parcelle ZX450,

- de maintenir dans le domaine privé communal la parcelle ZX449,
- de mettre fin à la jouissance de la parcelle ZX74 au profit de La Verneugeoise,
- de remettre le sujet au conseil municipal si l'estimation des domaines est inférieure ou supérieure à 15%,
- d'autoriser monsieur le maire à signer tout document et à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Objet : Rétrocession à la commune de la voirie à La Cassière

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la société CLARUS MONS a déposé un permis d'aménager rue de la croix fleurie à La Cassière.

Dans le cadre de la procédure de lotissement, il se propose de viabiliser un terrain.

Afin d'être dispensé de constituer une association syndicale en application de l'article R.442-7 du Code de l'Urbanisme, le lotisseur souhaite conclure une convention avec la commune en application de l'article R.442-8 dudit code aux conditions indiquées ci-dessous.

- La société CLARUS MONS s'engage à transférer à la commune d'AYDAT dans son domaine, la totalité des voies et équipements communs du lotissement « **La Croix Fleurie** » (lot n°7) d'une surface approximative de **247 m²** dès achèvement des travaux (réalisés selon les recommandations de la Commune et des gestionnaires de réseaux).
- Ces équipements communs comprennent un Té de retournement, les 2 entrées des lots n°1 et 2 qui seront enrobées, un espace paysager correspondant à l'emprise de l'emplacement réservé n°5. L'espace paysager sera aménagé par le lotisseur. L'entretien sera ensuite réalisé par la commune.
- La Commune sera associée à l'élaboration du plan du lotissement et aux suivis des travaux en participant aux réunions de chantier auxquelles elle sera invitée.
- La rétrocession sera possible dès que le lotisseur aura achevé les travaux imposés par l'arrêté d'autorisation et à la condition que 80% des habitations du lotissement soient construites.
- La vente se fera pour 1 € et les frais d'enregistrement concernant cette vente seront pris en charge par CLARUS MONS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec les votes suivants :

ABSTENTIONS: 0	POUR: 15	CONTRE: 0
----------------	----------	-----------

- d'accepter la rétrocession dans le domaine public du lot 7 aux conditions mentionnées ci-dessus,
- de valider que les frais d'acte et d'enregistrement seront pris en charge par le cédant tel que mentionné ci-dessus,
- d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.

Objet : Renforcement HTA, parcelles AY252 et AY303 et Chemin du Chazaleix à Ponteix

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de l'enfouissement d'un câble HTA en renforcement du réseau électrique à Ponteix. Cet enfouissement sera réalisé entre autres sur le chemin du Chazaleix et les parcelles communales AY252 et AY303.

Afin de permettre cette opération, il convient de signer deux conventions de servitude avec Enedis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec les votes suivants :

ABSTENTIONS: 0	POUR: 15	CONTRE: 0
----------------	----------	-----------

- D'accepter la proposition ci-dessus,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la présente décision.

Objet : Achat cavurnes

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante du travail entrepris car la commission travaux, concernant l'aménagement des cimetières.

Il est proposé d'installer **3 cavurnes** dans chacun des **4 cimetières** de la commune. Le montant d'un cavurne se chiffre à **500 € l'unité posée**, soit un montant total de **6 000 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec les votes suivants :

ABSTENTIONS : 0	POUR : 15	CONTRE : 0
-----------------	-----------	------------

- d'approuver l'acquisition et l'installation de cavurnes tels que décrit ci-dessus,
- d'autoriser monsieur le maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

III. Personnel

Objet : Tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer :

- **2 postes** en CDD d'une durée de quatre mois au service technique au grade d'adjoint technique pour des besoins d'accroissement d'activités saisonnières (espaces verts notamment), à temps complet à compter du printemps 2026.
- **4 postes** en CDD d'un mois au service technique au grade d'adjoint technique pour des besoins d'accroissement d'activités saisonnières (espaces verts notamment), à temps complet sur la période juillet et août 2026.
- **2 postes** en CDD d'un mois au service technique au grade d'adjoint technique pour des besoins d'accroissement d'activités saisonnières (renfort bâtiments), à temps complet sur la période juillet et août 2026.

Les agents seront rémunérés au grade mentionné ci-dessus, au 1^{er} échelon de la grille indiciaire concernée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec les votes suivants :

ABSTENTIONS : 0	POUR : 15	CONTRE : 0
-----------------	-----------	------------

- d'approuver la création des postes mentionnés aux conditions mentionnées ci-dessus,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser monsieur le maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IV. Informations diverses

- Décision modificative n°4 exercice 2025

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante qu'un virement de crédits a été effectué par décision du maire afin de pouvoir rembourser une caution à un locataire ayant donné congé.

Crédits à ouvrir

DI	Chap 16	Art 165 OP F I	200
TOTAL			200

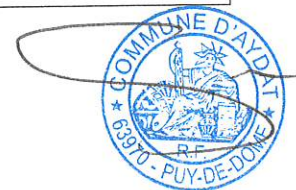
Crédits à réduire

DI	Chap23	Art 231 OPNI	200
TOTAL			200

- Convention de stérilisation des chats errants

La séance est levée à 21h23.

Procès-verbal présenté au conseil municipal du <u>27/03/2026</u>	
Pour :	22
Abstentions :	1
Contre :	0
La secrétaire de séance du conseil municipal du <u>27/03/2026</u> <i>Anais BONNET</i>	Le Maire, Franck SERRE



ANNEXES

API RESTAURATION

Notre prestation pour Aydat

Engagement de la part des produits sous signe d'un marqueur de qualité dans nos menus

- 50% de produits disponibles (Label Rouge, AOP, IGP, Bio, Bleu, Blanc, Cœur, MSC...)
- dont 20% de produits issus de l'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
- 20% à minima de produits issus d'ANCRAGE TERRITORIAL dit PRODUITS LOCAUX



Part de produits frais dans nos menus : 60%
Part de produits frais utilisés dans les préparations des plats 30%



FAMILLE DE PRODUITS	Fournisseurs	VILLE	INTERMEDIAIRE	BIO	LABEL	LOCAL
Viande de Bœuf Porc et Volaille FRAÎCHE FRANÇAISE	ALLIER VOLAILLES (Volailles françaises) Cristoforo Avignon BIO UR 14 LOCAL	ESCURDOLLES (03)	0	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	FABRIE LA LOZÈRIENNE (Volailles françaises locales) LE POISSON LIVREUR (poisson frais MDC, pêche durable)	LANGOGNIE (40)	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
POISSON (sauf poisson reconstruit)	Épaulment plateforme logistique pour nos producteurs locaux	COURNON D'AUVERGNE (63)	1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	VANSTRACELLE (pommes de terre, carottes locales sans sécher garrigue)	CRÉCHY (03)	0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
FRUITS ET LÉGUMES FRAIS	SARL GRELET DÉCOUPE (épines de saison comme carottes, céboll, endive, radis, chou rouge, choux blanc, salade, agrumes...) POMONA Tom'Azur (tomate locale, NM du Lot, Fraise de l'Aveyron, melon charbonné HVE...)	GERZAT (03)	0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	LA FAMILLE TELLET (pommes à compote BIO LOCAL)	LA ROCHE LAFELLE (07)	0	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BIOF	FRANCE FRAG AUVERGNE (ex: yaourts de l'Auvergne, fromages AOP de Nécourt et Cantal)	AULNAT (63)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	MARCEL CHARRADE (Affineur fromager AOP de Nécourt, Cantal, Elbeuf d'Auvergne)	NEUSSARGUES (15)	0	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
100% BIO et LOCAL	LA FERME COEUR DE FERMIER (yaourts, fromage blanc, fromages HVE locale)	CELLES (03)	0	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	LATIERIE LA TOURETTE (yaourts nature et aromatisés BIO)	SAINTE-GENÈVE-LA-TOURETTE (02)	0	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ÉPICERIE	PROMAGES BACH (fromages de chèvre locaux)	GANNAT (03)	0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	En cours de référencement: ALVABIO (galettes de 40 producteurs de fruits et légumes BIO locaux)	AULNAT (63)	1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
PRODUITS D'ENTRETIEN	LIMAGRAIN CÉRÉALES (bière locale BRAVO LAUVERGNE)	GERZAT (03)	0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	MULDERIE LAPAUSSE (huiles)	LAPAUSSE (03)	0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	ECOLAB			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

